

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00649 Numéro SIREN : 490 208 352 Nom ou dénomination : ATR

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt 17869

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ATR</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>175 ALLEE BELLECOUR ZI DES MAR 84200 CARPENTRAS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>				
Numéro SIRET* <u>49020835200040</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 405	2 154
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 370	18
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU			
		Créances rattachées à des participations	BB			
		Autres titres immobilisés	BB			
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 500	2 500
TOTAL (II)		BJ	BK	6 775	4 672	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	6 000	6 000
		En cours de production de biens	BN	BO	78 500	78 500
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 000	1 000
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	187 088	187 088
		Autres créances (3)	BZ	CA	183 381	183 381
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	25 400	25 400
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	519	519
		TOTAL (III)	CJ	CK	481 888	481 888
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	6 775	486 560	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilsations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ATR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	302 906	
	Report à nouveau			DH	-157 944	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-372 831	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-117 868	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	107 763	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	216 931	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	124 659	
	Dettes fiscales et sociales			DY	155 076	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	604 428		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	486 560		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	311 624	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 925	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATR										Néant ☐ *					
										Exercice N					
										France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC							
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF							
			services *	FG	955 016	FH		FI	955 016						
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	955 016	FK		FL	955 016						
	Production stockée *						FM	-182 804							
	Production immobilisée *						FN								
	Subventions d'exploitation						FO								
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	26 267							
	Autres Produits (1) (11)						FQ	2 141							
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	800 621							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS								
	Variation de stocks (marchandises) *						FT								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	324 456							
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	111 605							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	517 235							
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6 663							
	Salaires et traitements *						FY	180 201							
	Charges sociales (10)						FZ	62 753							
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	8 304						
			- dotations aux provisions					GB							
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC								
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD								
	Autres charges (12)						GE	393							
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 211 610							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-410 989								
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH								
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI								
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ								
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK								
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL								
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM								
	Différences positives de change						GN								
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO								
	Total des produits financiers (V)						GP								
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ								
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	6 373							
	Différences négatives de change						GS								
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT								
	Total des charges financières (VI)						GU	6 373							
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-6 373								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-417 362								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATR</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 74 225	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 74 225	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 26 992	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 2 702	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 29 694	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 44 531		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 874 846		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 1 247 677		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN -372 831		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 26 267
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
FRANCHISES PERDUES		26 992		
VALEUR COMPTABLE ACTIFS CEDES		2 702		
PRODUITS CESSION IMMO			74 225	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	
			Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ATR

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 175 Allée Bellecour

84200 CARPENTRAS

490 208 352 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 26 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-six juin, à 14 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- La société EGT GROUPE, propriétaire de 10 000 parts

soit un total de 10 000 parts
sur les dix mille (10 000) parts composant le capital social

Monsieur Gilles TORRES, représentant physique de la société EGT assiste également à la réunion.

EGT GROUPE préside la séance en qualité d'associée, présente et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.



Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 372 831.10 € de la manière suivante :

- Affecter la perte de l'exercice, s'élevant à372 831.10 €

Sur le compte « Report à nouveau débiteur » pour372 831.10 €
qui ressortira ainsi à 530 774.67 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.233-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

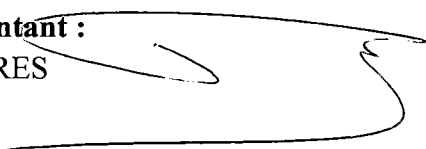
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le Président :
EGT GROUPE



Le Représentant :
Gilles TORRES



ATR

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000.00 €
Siège social : 175 Allée Bellecour
84200 CARPENTRAS
490 208 352 RCS AVIGNON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2023

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 372 831.10 € de la manière suivante :

- Affecter le déficit de l'exercice, s'élevant à372 831.10 €

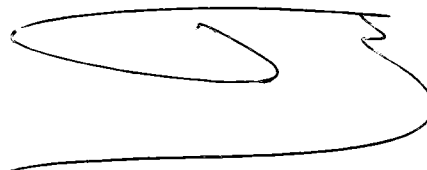
Sur le compte « Report à nouveau débiteur » pour372 831.10 €
qui ressortira ainsi à 530 774.67 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance



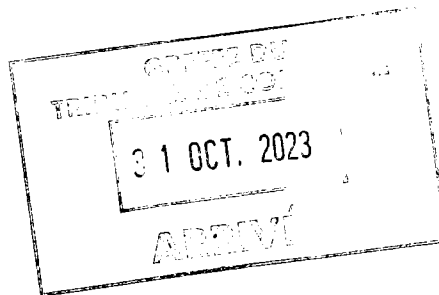


Greffe du Tribunal de commerce
2 Boulevard Limbert
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

Carpentras le 12/10/2023

LRAR 1A 175 951 9247 8

Objet : Comptes annuels



Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint :

- Les comptes annuels certifiés conformes et signés par le représentant légal
- Le PV d'Assemblée Générale, signé,
- Le texte de résolution d'affectation du résultat,
- Un chèque de 47.54 €

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Gilles TORRES
Gérant